

FAQ sur le renouvellement et les nouvelles acquisitions en 2027

Rédigé en août 2026 : Reto Fasnacht (état au 21/09/2026)

STRATÉGIE

Pourquoi le'école primaire et le Cycle d'orientation de Morat souhaitent-ils regrouper leurs informatiques ?

Tant l'école primaire de la région de Morat (PSRM) que le cycle d'orientation de la région de Morat (OSRM) seront confrontées, dans les années à venir, à des défis identiques et majeurs dans le domaine informatique.

Une mise en commun ciblée et inter-écoles des synergies ainsi qu'une mutualisation des ressources dans le domaine informatique permettront de mieux répondre aux besoins pédagogiques des écoles germanophones et francophones de la région de Morat, tout en leur apportant un soutien tourné vers l'avenir et optimisé en termes de coûts.

Pourquoi les écoles visent-elles une solution « 1:1 » ?

(Service Fritic – DFAC : recommandation relative à l'équipement matériel IT dans les écoles obligatoires du canton de Fribourg du 25 juin 2025, <https://www.fr.ch/sites/default/files/2025-02/recommandations-fritic.pdf>)

Afin de pouvoir acquérir les compétences prévues par le Programme scolaire 21, les élèves devraient être équipés comme suit :

- Cycle 1
 - o 3 à 4 tablettes par classe de la 1H à la 4H
- Cycle 2
 - o 1 tablette avec clavier pour 3 élèves en 5H et 6H
 - o 1 pour 2 élèves en 7H et 8H
- Cycle 3 :
 - o 1 tablette avec clavier ou 1 ordinateur portable par élève (dotation minimale recommandée : 1 appareil pour 2 élèves)

Actuellement, au niveau du cycle d'orientation, on utilise une dotation de « 1 appareil pour 3 élèves » ; le groupement scolaire du cycle d'orientation de la Sense, en particulier, travaille depuis des années avec une solution « 1 pour 1 ». Une stratégie pédagogique commune de mise en œuvre « 1 pour 1 à partir de la 7H » garantit que nos élèves d'aujourd'hui soient préparés de manière adaptée au monde de demain.

La remise d'un appareil personnel en 7H (5ème classe) n'est-elle pas beaucoup trop précoce ? Les élèves pourront-ils par la suite emporter leur appareil chez eux (et l'utiliser toute la nuit) ?

Il n'est pas prévu que les élèves du primaire ramènent systématiquement leur appareil à la maison ; ils sont formés, en fonction de leur niveau, à l'utilisation de leur outil d'apprentissage numérique personnel.

Une gestion moderne des appareils permet de contrôler divers paramètres (par exemple, pas d'accès à Internet après 20 h). Les parents disposent également, si nécessaire, d'options de configuration via une application dédiée.

Pourquoi les enseignants ont-ils besoin d'un appareil personnel ? Ne sont-ils pas pris en charge par le canton (projet DAOS) ?

Le monde du travail a connu et continuera de connaître une transformation numérique – y compris pour les enseignants. Les enseignants ont besoin de leur appareil non seulement pour préparer leurs cours (« créer des fiches de travail... »), mais aussi, entre autres, pour la collaboration et la communication numériques, pour faire des présentations en classe et à des fins administratives (notamment le contrôle des présences).

Le projet DAOS prévoit qu'à l'avenir, le financement de l'équipement numérique du personnel enseignant et administratif cantonal dans les écoles (directions d'école, assistants sociaux scolaires) sera pris en charge par le canton. La mise en œuvre progressive ne débutera toutefois pas avant 2029. Nos écoles ne peuvent pas attendre.

Pourquoi l'école souhaite-t-elle mettre en place son propre service informatique ?

Les deux techniciens informatiques internes (enseignants) partiront à la retraite dans les prochaines années (EP : été 2027 / CO : fin 2032 au plus tard) et ne pourront pas être remplacés en interne dans la même mesure.

Actuellement, les frais de personnel annuels dans le domaine informatique s'élèvent à environ 230 000 CHF. L'embauche de personnel informatique interne permettra de réduire d'autant les coûts liés aux « services informatiques fournis par des tiers ».

L'embauche de nos propres informaticiens, à hauteur d'environ 120 % de poste, combinée à des cours de décharge supplémentaires pour les responsables informatiques des établissements scolaires, s'inscrit dans le même cadre budgétaire qu'auparavant, mais permet d'augmenter considérablement le temps de présence et de réaction, d'améliorer la qualité et d'optimiser les coûts.

FINANCES

Pourquoi ce projet doit-il être financé par les communes et non par le canton ? Quel est l'impact de ce projet sur les communes ?

Extrait de la loi sur l'école du canton de Fribourg : « Les communes prennent en charge (...) l'ensemble des coûts liés à la mise en place et au fonctionnement d'une école (primaire/d'orientation) »

Extrait des modalités « Équipement numérique pour l'école obligatoire (ENEO) » : le financement de l'équipement numérique des élèves reste de la responsabilité des communes.

L'introduction d'une solution 1:1 à partir de la 7H nécessite davantage d'appareils qu'auparavant ; cela entraîne des investissements correspondants ainsi que des coûts supplémentaires.

- Une stratégie commune d'acquisition et de gestion pour l'école primaire et du cycle d'orientation permet d'optimiser les coûts
- Après une phase de transition de 2027 à 2031, les investissements seront lissés grâce à l'acquisition annuelle d'environ 200 appareils pour les élèves

Pourquoi ces appareils sont-ils achetés puis revendus à la fin de leur durée d'utilisation ? Ne serait-il pas possible de les réintégrer dans le circuit ? Et une location ou un crédit-bail ne serait-il pas plus judicieux ?

Les coûts d'investissement élevés au départ s'amortissent à moyen terme ; cela permet en outre de garantir qu'à partir de 2031, les coûts d'investissement seront stabilisés et pourront être budgétisés de manière régulière.

L'intégration d'anciens appareils dans un cycle n'est judicieuse ni sur le plan pédagogique, ni sur le plan technique, et encore moins sur le plan administratif. La phase de transition 2027-2031 garantit à l'avenir des phases d'acquisition simplifiées et optimisées en termes de coûts.

Qu'advient-il des équipements qui sont remplacés aujourd'hui ?

Les appareils qui seront remplacés l'année prochaine ont déjà 6 ou 7 ans. Ils ont atteint leur durée de vie utile et ne peuvent plus être utilisés sans efforts de maintenance importants. Ils fonctionnent toutefois encore et seront vendus en fonction de leur état.

CHOIX DES PRODUITS

Pourquoi seuls les produits Apple sont-ils évalués ? Des PC équipés de Windows (ou même d'un système open source) seraient pourtant nettement moins chers !

Les appareils Apple ont fait leurs preuves depuis des décennies dans le quotidien scolaire et sont notamment utilisés à grande échelle au CO de Singine et Chièvre dans le cadre d'un programme « 1:1 ». Les rapports d'évaluation de l'OS Sense confirment ce choix de produits.

Avec le lancement du MacBook Neo, Apple a développé un produit dont le coût se situe dans une fourchette similaire à celle des ordinateurs portables équivalents proposés par d'autres fabricants.

De plus, un prix d'achat plus bas ne garantit pas nécessairement un coût total moins élevé (réparations, pannes, etc.). Les expériences positives menées en milieu scolaire avec les produits Apple justifient globalement un prix d'achat légèrement plus élevé.

Enfin, l'utilisation des outils courants (M365, Office, Teams, etc.) ne dépend pas du système d'exploitation.

Pourquoi avoir prévu un MacBook Neo d'Apple comme appareil et non l'iPad, moins cher ?

Avec le MacBook Neo, Apple a lancé sur le marché un appareil dont le prix ne se distingue pratiquement plus de celui de ses concurrents et qui se rapproche de celui d'un iPad (qu'il faudrait en outre équiper d'un clavier et, le cas échéant, d'un trackpad).

Un ordinateur portable (MacBook Neo) présente notamment les avantages suivants par rapport à une tablette (iPad) :

- Un ordinateur portable offre un environnement de travail complet
- Il est nettement mieux adapté à la rédaction de textes et aux tâches bureautiques
- Il prend en charge l'informatique et la programmation
- Il permet un multitâche plus productif
- De manière générale, les élèves sont mieux préparés à leur avenir professionnel et universitaire
- Il est plus robuste qu'un iPad

ASPECTS TECHNIQUES

Que signifie « gestion des appareils » ? Pourquoi les coûts sont-ils si élevés ou nouveaux ? Comment l'utilisation diversifiée des applications par les élèves est-elle réglementée (réseaux sociaux, etc.) ?

Une gestion moderne des appareils répond à tous les besoins d'un établissement scolaire, conformément aux normes de sécurité cantonales. Les appareils ne sont pas seulement gérés et inventoriés, mais intègrent également, entre autres, les fonctions suivantes :

- Distribution, installation et mise à jour des applications
- Mise en service simplifiée
- Synchronisation des mots de passe avec Microsoft 365
- Protection des données. Niveau CIS 1 (conformément aux exigences cantonales)
- Mesures actives de protection antivirus et suppression des virus
- Droits d'accès clairement définis
- Planification budgétaire simplifiée grâce à des forfaits fixes

AUTRES INFORMATIONS

Pourquoi les appareils doivent-ils être remplacés au bout de 5 ans seulement ? Que deviennent les appareils à la fin de leur durée d'utilisation ?

(Service Fritic – DFAC : recommandation relative à l'équipement matériel IT dans les écoles obligatoires du canton de Fribourg du 25 juin 2025, <https://www.fr.ch/sites/default/files/2025-02/recommandations-fritic.pdf>)

Recommandation concernant le cycle de renouvellement des ordinateurs : environ tous les 6 ans

Lors de la remise de l'appareil personnel en 7H, celui-ci reste la propriété de l'élève pendant 5 ans. À la fin de sa scolarité, l'élève décide s'il souhaite racheter l'appareil en payant sa valeur résiduelle (sinon, les appareils sont vendus à des tiers).

La réintégration d'un appareil n'est judicieuse ni sur le plan technique ni sur le plan administratif.

Quelles solutions sont envisagées pour les élèves de l'école primaire Mont Vully et de l'école primaire de Münchenwiler (ainsi que pour les nouveaux élèves) ?

Il faut avant tout s'assurer que les élèves acquièrent les compétences informatiques nécessaires. Au plus tard lors du passage au collège, tous les élèves recevront un appareil personnel.

Que se passera-t-il si le projet commun ne voit pas le jour ?

Dans ce cas, les écoles travailleront à nouveau de manière autonome dans le domaine informatique, prendront des décisions indépendamment les unes des autres et, par conséquent, de manière non coordonnée, concernant l'acquisition d'appareils, les produits et l'assistance.

Pourquoi achète-t-on les appareils multifonctions (photocopieurs/scanners) plutôt que de les louer ?

Étant donné qu'un grand nombre de copies et de numérisations sont effectuées dans une école, l'achat s'avère nettement plus économique à moyen terme que la location ou le leasing. En cas d'achat, seuls des frais de service forfaitaires par copie ou numérisation sont dus. En cas de location, des frais sont facturés pour chaque copie ou numérisation.

